

échanges

numéro 419

Fédération
Commerce
Services

cgf

MAGAZINE MENSUEL DES SYNDIQUÉS
DE LA FÉDÉRATION DU COMMERCE

• MARS 2023 / 0,23 € www.commerce.cgt.fr

INTERNATIONAL > page 8

Solidarité avec le peuple
cubain

SYNDICALISATION > page 13

2^{ème} déploiement à
Reims

CULTURE(S) > page 15

Cinéma, lecture...

An illustration featuring several stylized women of various ethnicities and ages. They are depicted from the waist up, wearing colorful dresses in shades of orange, teal, and purple. Each woman has her right arm raised with a clenched fist, symbolizing solidarity and protest. The background is white with scattered colorful dots and faint, abstract shapes. The overall style is modern and graphic.

Retraites : une réforme contre les femmes !

LES FEMMES SONT PARTICULIÈREMENT PÉNALISÉES PAR LA RÉFORME DES
RETRAITES, ALORS QU'ELLES ONT DÉJÀ DES PENSIONS DE DROIT DIRECT
INFÉRIEURES DE 40% À CELLES DES HOMMES. / PAGE 10

échanges

Sommaire no/ 419

4
**53^{EME} CONGRÈS
CONFÉDÉRAL**
Bilan et
perspectives :
La CGT débat et
décide de sa feuille
de route

5
JURIDIQUE
Contrat de travail :
prise d'acte de la
rupture

7
CEF DÉCENTRALISÉE
à Saint-Brieuc les 7
et 8 février 2023

8
INTERNATIONAL
Solidarité avec
le peuple cubain
de plus en plus
asphyxié par
l'embargo criminel
des Etats-Unis

10
FEMMES ET RETRAITE
Retraites : une
réforme contre les
femmes !

13
SYNDICALISATION
Campagne de
syndicalisation :
2^{ème} déploiement à
Reims

14
GROUPE FIB
Le château de
cartes de Michel
Ohayon s'écroule
sur le dos des
travailleurs

15
CULTURE(S)
Cinéma
La syndicaliste,
Houria,
Lecture
*Le temps
d'apprendre à vivre.*



échanges

Fédération CGT Commerce et Services

263, rue de Paris – Case 425- 93514 Montreuil Cedex

e-mail : fd.commerce.services@cgt.fr

<http://www.commerce.cgt.fr>

Téléphone : 01 55 82 76 79

Magazine mensuel des syndiqués de la

Fédération CGT Commerce et Services

N° CP 0625 S 05629

Directeur de publication : Stéphane Fustec

Coordination rédaction : Cédric Hafner

Création maquette : Frédéric Joffre

Photos : FD Commerce CGT, Adobe Stock

HUMA Print-CI-01 60 90 55 00

Dépôt légal : mars 2023

Tirage moyen : 16151 exemplaires

Maintenons la pression face au mépris du gouvernement



Michaël Da Costa, secrétaire fédéral

Après les actions des 7 et 22 décembre 2022, les mobilisations interprofessionnelles des 19 et 31 janvier et des 7, 11 et 16 février, il nous faut maintenir et accroître la pression en vue de l'appel interprofessionnel du 7 mars prochain. La Fédération a appelé l'ensemble des salariés de ses secteurs professionnels à décider des formes de reconduction de la grève dès le 7 mars.

Si malgré tout le gouvernement et les parlementaires restent sourds à la contestation populaire, les organisations syndicales ont appelé, dans le cadre interprofessionnel, à durcir le mouvement et à mettre la France à l'arrêt dans tous les secteurs le 7 mars, y compris par des débrayages quotidiens ; ce qu'ont déjà décidé les secteurs professionnels comme celui de l'énergie, la branche pétrole, les cheminots ou bien les portuaires et dockers.

La Fédération a appelé l'ensemble des travailleurs du commerce et services à multiplier et amplifier les actions dans les entreprises, et a organisé le 2 mars une action commune et forte à Paris.

Face à un gouvernement « Borné », soyons encore plus déterminés et mobilisés pour faire entendre la voix des travailleurs, pour exiger des salaires décents, pour vivre une retraite dignement et en bonne santé à partir de 60 ans, pour dire stop à l'austérité et à la régression sociale.

Des alternatives existent et relèvent d'un choix de société, et celui que veulent nous imposer le gouvernement et le patronat est un choix basé sur l'iniquité, l'inégalité et sur des reculs sociaux pour préserver les intérêts des plus riches.

Portons haut et fort nos projets de progression sociale : baisse du temps de travail, redistribution des richesses en augmentant les salaires qui permettront une retraite digne et à 60 ans.

Les inégalités entre les hommes et les femmes, qui persistent de manière alarmante, sont encore renforcées au moment de la retraite. L'intersyndicale se saisira du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes pour mettre en évidence et dénoncer l'injustice sociale majeure de cette réforme des retraites envers les femmes. 🇫🇷

BILAN ET PERSPECTIVES : LA CGT DÉBAT ET DÉCIDE DE SA FEUILLE DE ROUTE

Le 53^{ème} Congrès Confédéral se tient du 27 au 31 mars 2023 à Clermont-Ferrand. Comme chaque congrès, il constitue un moment fort et important de démocratie dans notre organisation.

Cédric Hafner, secrétaire fédéral

Plusieurs dizaines de délégués représenteront les syndiqués de nos champs fédéraux et pourront alimenter les débats en s'appuyant sur leur expérience et l'avis des syndiqués qu'ils représenteront.

Depuis le dernier congrès confédéral, la situation des travailleurs du commerce et des services n'a cessé de faire l'objet d'attaques de la part du patronat et du gouvernement : recul du pouvoir d'achat, plans de licenciements, refonte des IRP... Et la crise covid n'a rien arrangé, bien au contraire.

L'urgence et l'impératif de transformer la société dans un monde du travail qui évolue rapidement, la reconquête de nos forces organisées et de notre audience électorale, la construction du rapport de force, la convergence des luttes, la syndicalisation de masse sont autant de thèmes particulièrement importants



à aborder sachant que nous traversons une séquence sociale particulièrement tendue dans le pays.

Le Congrès Confédéral est aussi l'occasion de mettre en lumière les luttes et actions de ces travailleur.se.s qu'on qualifie souvent d'invisibles mais qui ont pourtant montré leur indispensabilité sociale.

C'est également l'occasion de s'emparer des revendications de la CGT pour nous donner les moyens de combattre efficacement les régressions sociales que la classe dominante nous impose chaque jour, dont la réforme des retraites est l'illustration criante.

Ce congrès tracera la feuille de route de la prochaine direction confédérale pour les 3 années à venir à partir des débats et échanges qui auront lieu.

Le document de synthèse de la direction fédérale reprend les grandes lignes du document d'orientation confédérale et vous propose une analyse pour vous permettre de l'appréhender et d'en faire un sujet permanent de débat dans vos syndicats.

Le document est disponible sur simple demande à l'adresse suivante : communication@commerce.cgt.fr 

... en bref ...

LA CGT CASINO STE-ANNE RESTE LE SYNDICAT MAJORITAIRE

••• Lors des dernières élections qui se sont déroulées le 31 janvier 2023, la CGT Casino Sainte-Anne a obtenu 3 sièges titulaires et 3 sièges suppléants sur 4 avec un taux de 55,07% qui donne une large majorité à notre organisation. Ces résultats sont le fruit du travail et de l'investissement quotidien de chacun et chacune des élus CGT et un signe de confiance de la part des salariés au sein de notre établissement. **Ali Dekali** •••

Contrat de travail : prise d'acte de la rupture

Philippe Boislandon,
Pôle juridique



Un seul retard dans le paiement des salaires justifie la prise d'acte de la rupture.

Cour de Cassation, civile, chambre sociale, 6 juillet 2022, 21-690, Inédit

La jurisprudence a reconnu au salarié le droit de prendre acte de la rupture de son contrat de travail en cas de manquements suffisamment graves pour empêcher la poursuite du contrat de travail.

Dans ce cadre, le retard de paiement d'un seul salaire, constitue-t-il un manquement suffisamment grave, pour justifier la rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur ?

La Chambre Sociale de la Cour de Cassation a répondu à cette question par un arrêt du 6 juillet 2022 (n°20.21-690, Inédit).

Un salarié embauché en 2000 ne s'est pas vu verser son salaire de mai 2011, à la date habituelle, c'est à dire en fin de mois.

Le 10 juin 2011, il prend acte de la rupture, puis saisit le Conseil de Prud'hommes.

La Cour d'Appel accueille sa demande ; l'employeur se pourvoit en cassation.

La Chambre Sociale confirme l'arrêt en indiquant sans ambiguïté que le retard dans le paiement des salaires, imputable à l'employeur, rendait impossible

la poursuite du contrat de travail.

Cet arrêt apporte une précision importante sur la notion de manquement de l'employeur en matière de retard de paiement des salaires. La prise d'acte est une décision à double tranchant et présente des risques. La Cour de Cassation a rendu une décision favorable aux salariés, en interprétant strictement la loi.

Un mode de rupture risqué pour le salarié

La prise d'acte permet au salarié de quitter son emploi en arguant du manquement de son employeur.

Toutefois, le salarié prend un risque. En effet, si les manquements de l'employeur sont suffisamment graves pour empêcher la poursuite du contrat de travail, la prise d'acte produira les effets d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse.

En revanche, si les manquements ne sont pas établis ou pas suffisamment graves, la prise d'acte produira les effets d'une démission, avec éventuellement le risque, pour le salarié d'être condamné à des dommages et intérêts pour brusque démission.

La charge de la preuve pèse sur le salarié et lui seul. Contrairement au licenciement, le doute profite à l'employeur et la rupture produit les effets d'une démission.

(Cass., Soc., 19 décembre 2007, n° 06-44.754).

Il est possible de donner quelques exemples de manquements suffisamment établis qui ne constituent pas une liste exhaustive :

- Violences physiques d'un collègue de travail, non-respect de l'obligation de sécurité de résultat *(Cass. Soc., 30 octobre 2013, 12-15.133, Inédit)*
- Abstention de l'employeur d'adapter le poste de travail, suite aux conclusions du médecin du travail *(Cass.Soc., 12 janvier 2011, 09-70.838, Publié)*
- Harcèlement moral *(Cass. Soc., 8 juillet 2015, 14-13.325, Inédit)*
- Fourniture insuffisante de travail. *(Cass. Soc., 9 juin 2015, 13-26.834, Inédit).*
- Modification du contrat de travail. *(Cass.Soc., 7 mars 2018, n° 15-27.458)*

Une interprétation stricte de la loi

La rémunération étant une obligation essentielle du contrat de travail, le non-paiement des salaires constitue, bien évidemment, un motif de prise d'acte, tout comme le retard dans le paiement des salaires.

(Cour de Cassation, Chambre sociale, du 24 avril 2003, 00-45404, Inédit).

Là aussi, il faut que le non-versement des salaires rende impossible la continuation de la relation de travail. La Cour de cassation a pu décider qu'un retard dans le paiement de cinq mois de salaire, justifiait la prise d'acte. Tel n'était pas le cas pour un retard de paiement concernant deux mois de salaire

(Cass., Soc., 29 janvier 2020, n°17-13961, Inédit).

Dans son arrêt du 6 juillet 2022, la Cour de cassation a pris le contre-pied de sa jurisprudence antérieure et a estimé qu'au contraire, le non-paiement à la date habituelle, pour un seul mois constituait un manquement suffisamment grave pour justifier une prise d'acte de la rupture de contrat.

Contrairement à la jurisprudence antérieure, le salarié a été normalement rémunéré, sauf un retard de dix jours et cela à l'issue d'une durée de contrat de onze ans. Il apparaît au regard de la jurisprudence antérieure qu'un tel incident aurait pu être considéré comme insignifiant.

Tel n'a pas été l'avis de la Cour de cassation qui a approuvé l'arrêt de la Cour d'appel, en ce que le retard de paiement du salaire «(...) avait empêché la poursuite du contrat de travail»

La Chambre sociale fait une interprétation stricte des dispositions de l'article L3242-1 du Code du travail qui indiquent que le paiement de la rémunération est effectué une fois par mois.

Cette position ne peut être que saluée dans un contexte d'augmentation des prix où nos salaires ne suffisent plus pour vivre, le moindre retard n'est pas tolérable ! 🗣️

... en bref ...

VICTOIRE DE LA CGT TUI FRANCE

••• Notre syndicat reste la 1^{ère} Organisation Syndicale de l'entreprise, avec une représentativité s'établissant à 47.70 %, soit plus de 15 points devant la 2^{ème} Organisation Syndicale.

Cela prouve encore une fois que nos actions menées à depuis 4 ans ont payé ! La majorité des salariés nous font confiance. Au second tour, la CGT remporte tous les sièges dans le collège Employés.

Nous ne lâcherons rien, comme nous l'avons toujours fait ! **Djaffar Razkallah** •••

CEF DÉCENTRALISÉE À SAINT-BRIEUC, LES 7 ET 8 FÉVRIER 2023

Fidèle à son engagement d'être au plus proche des syndicats et des syndiqués, la Commission Exécutive Fédérale a organisé un déplacement à Saint-Brieuc, les 7 et 8 février 2023, pour aller à la rencontre des camarades du Commerce et des Services du département.

Cédrick Hafner, secrétaire fédéral

Ces initiatives sont également l'occasion d'échanger avec les équipes dirigeantes des Unions Départementales et des Unions Locales, lors des Assemblées Générales de syndiqués du commerce et des services.

Le mardi 7 au matin, les membres de la CEF, les militant.es de nos secteurs d'activité, ainsi que des membres du bureau de l'UD ont formé un rassemblement de plus d'une centaine de camarades. Aux couleurs de notre organisation, ils ont investi la galerie et l'hypermarché Cora de Langueux, ainsi que les enseignes de la zone commerciale, telles que Leroy-Merlin ou Intersport.

L'accueil reçu de la part des salariés, comme de la part de la clientèle, a été particulièrement bienveillant.



Le projet de réforme des retraites était dans toutes les têtes, toutes les discussions, et notre livret de 8 pages d'analyse des impacts et dangers de ce projet pour les travailleurs de nos champs professionnels a été diffusé largement, et suscité un vif intérêt.

A cette occasion, nous avons invité toutes les personnes croisées lors de cette action à participer à la manifestation contre la réforme des retraites, l'après-midi même à Saint-Brieuc. L'actualité sociale est en effet venue coïncider avec la CEF décentralisée, et en modifier le format habituel.

L'Assemblée Générale des syndiqués s'est faite itinérante, et c'est le long du parcours de la manifestation que des discussions ont pu se nouer, ponctuées par des chants et des animations.

Car derrière notre banderole et notre sonorisation, les manifestants du commerce et des services ont su créer une ambiance aussi revendicative que festive. Notre présence a été remarquée et appréciée, et pour tout dire, la joie de lutter et d'occuper le pavé ensemble a été réciproque.

Après une réunion le 6 au soir du Bureau Fédéral, puis une réunion de la CEF le 7 au soir, notamment pour finaliser et valider le document fédéral d'analyse du document d'orientation du 53^{ème} Congrès Confédéral, la réunion mensuelle statutaire de la CEF s'est déroulée dans les locaux de l'Union Départementale le 8 février. 



Solidarité avec le peuple cubain de plus en plus asphyxié par l'embargo criminel des Etats-Unis



Décrété en février 1962 et toujours en vigueur, l'embargo américain contre Cuba, l'un des plus longs régimes au monde de sanctions unilatérales, empoisonne depuis 60 ans la vie du peuple cubain.

Amel Ketfi, secrétaire fédérale

En réponse au rapprochement de Cuba et de l'Union Soviétique pendant la guerre froide et à la suite de la vague de nationalisations (et d'expropriations des Américains installés sur l'île), le 3 février 1962, le président John Fitzgerald Kennedy décrète un embargo sur tout commerce avec Cuba. Si ces dernières années, le gouvernement américain justifiait son embargo autour de deux questions : celle des droits de l'Homme et le soutien de La Havane au gouvernement de Nicolas Maduro au Venezuela,

le but non-officiel a été d'obtenir un changement de régime, et publiquement d'obtenir un changement d'attitude du régime.

Vers un durcissement du blocus

Avec le temps, cet embargo s'est renforcé. Avec les lois Torricelli (1992) et Helms-Burton (1996), les États-Unis intensifient les sanctions en leur conférant un caractère extraterritorial, pourtant interdit par le droit international. Tout navire étranger accostant dans un port cubain se voit interdire l'entrée aux États-Unis pendant six mois. Cuba doit en conséquence payer un prix bien supérieur à celui du marché afin de convaincre les transporteurs internationaux de la livrer. La loi Torricelli impose par ailleurs des sanctions à tout pays apportant une assistance à Cuba. Une clause interdit en outre aux entreprises de pays tiers de louer ou de vendre à Cuba des biens

ou des services dont la technologie contiendrait plus de 10 % de composants américains, ce qui est le cas de la très grande majorité des plates-formes pétrolières et d'une grande partie des équipements de santé.

En 1996, l'administration Clinton adopte la loi Helms-Burton, qui ajoute la rétroactivité à l'extraterritorialité. La loi sanctionne toute entreprise, quelle que soit sa nationalité, qui s'installerait sur des propriétés nationalisées après 1959. Elle permet ainsi de dissuader les investisseurs de s'installer à Cuba par crainte des représailles américaines

En 2021, quelques jours avant la fin de son mandat, Donald Trump intensifie un peu plus les sanctions en classant Cuba, alors durement touché par la pandémie, comme pays terroriste.

Depuis 1992, condamné chaque année à l'ONU

Depuis 1992, chaque année Cuba présente une motion condamnant l'embargo. Si, la première fois, seuls 59 pays ont voté pour, le nombre de soutiens a considérablement augmenté. Désormais la quasi-totalité vote en sa faveur. Seuls les Etats-Unis et Israël ont toujours voté contre la motion condamnant l'embargo.

Pénuries en masse

Voilà donc 61 ans que le peuple cubain souffre de multiples pénuries sur des biens vitaux et de première nécessité. En tant qu'organisation internationaliste, nous devons œuvrer pour apporter toute aide aux peuples opprimés. La Fédération avait déjà, en octobre 2021, organisé l'envoi d'un conteneur pour Cuba en faisant un appel à solidarité auprès de ses syndicats. Ce premier convoi contenait principalement des produits d'hygiène féminine.



La CEF, réunie le 8 février dernier, a voté à l'unanimité l'envoi d'un second conteneur, et compte tenu de la précarité alimentaire de l'île, ce convoi sera quasi exclusivement alimentaire. La Fédération créera donc toutes les conditions pour faire connaître cette initiative auprès des syndicats et organisera l'envoi dans les semaines à venir.

La solidarité n'a pas de frontière, nous sommes tous des peuples frères, toute action solidaire est une forme de lutte contre l'impérialisme criminel et oppressant. 🇫🇷

... en bref...

VICTOIRE DE LA CGT CHEZ CARREFOUR BARENTIN

••• Carrefour Barentin était un magasin majoritairement FO depuis une quarantaine d'années : il n'y avait qu'eux et ce syndicat ne servait qu'à distribuer des bons d'achats et des places de cinéma. Un jour, alors que nous souhaitions un renseignement, un élu en place nous a renvoyé sur la touche. Sa réponse : « vous n'êtes pas syndiqué (FO) je n'ai pas à vous répondre ! »

A six mois des élections nous nous sommes rapprochés de l'Union Locale CGT pour comprendre le fonctionnement d'un syndicat et pour nous lancer dans les élections.

Le jour du scrutin à l'époque DP, CE nous avons tous été élus (quatre camarades).

Notre travail au sein du magasin a payé pendant ces quatre années jusqu'au point de passer ultra majoritaire en un mandat. Nos élections ont eu lieu en février 2023 et nous avons encore progressé en représentativité : nous sommes actuellement douze élu.e.s. **Gaétan Couturier •••**



Les femmes sont particulièrement pénalisées par la réforme des retraites, alors qu'elles ont déjà des pensions de droit direct inférieures de 40% à celles des hommes. Les femmes sont toujours, en moyenne, payées 28% de moins que les hommes.

Retraites : un réforme **CONTRE LES FEMMES !**

Sylvie Vachoux,
Secrétaire fédérale

Elles travaillent plus souvent à temps partiel, elles sont concentrées dans des métiers moins bien rémunérés à niveau de qualification équivalent (le soin, le lien et le tertiaire) et elles n'ont pas ou peu de déroulement de carrière.

Les femmes ont par ailleurs des carrières plus courtes, notamment du fait de la maternité : une femme sur deux contre un homme sur neuf réduit ou interrompt son travail suite à l'arrivée d'un enfant.

Elles ont du coup, des carrières beaucoup plus hachées, avec des temps d'interruption et/ou des temps partiels.

Ces inégalités s'expliquent par le cumul de plusieurs facteurs : les femmes n'occupent pas les mêmes métiers que les hommes.

Une sorte de boîte enferme la plupart des femmes avec le plafond de verre, les parois de verre et le plancher collant ; elles bénéficient de moins de primes et leurs déroulements de carrières sont moins avantageux en raison, le plus souvent, de la parcellisation de leur temps de travail.

En effet, reporter l'âge de départ en retraite est encore plus défavorable aux femmes.

L'étude d'impact du gouvernement démontre que la réforme allongerait le temps de travail des femmes encore plus que celui des hommes.

Aujourd'hui, les femmes sont déjà 40% à partir avec une carrière incomplète contre 32% des hommes.

Avec la réforme du gouvernement, ce serait la double peine. Les femmes seraient encore plus



nombreuses à devoir attendre 67 ans pour annuler la décote et même après 67 ans, le montant de leurs pensions serait dégradé car elles n'auraient pas toutes leurs annuités.

Plus de 120 000 mères partent, actuellement, dès 62 ans, grâce à leur majoration de durée d'assurance pour enfant. Avec la réforme, elles devraient attendre deux ans de plus.

Reculer l'âge de la retraite pénalisera, tout particulièrement, les personnes qui ont eu des carrières heurtées, plus courtes du fait des contraintes familiales.

Et dans une grande majorité, il s'agit de femmes.

A propos de la décote, Elisabeth Borne a osé déclarer, à maintes reprises, que cette nouvelle réforme est "juste pour les femmes car l'âge d'annulation de la décote restera à 67 ans".

En quoi, est-ce un progrès, alors que cette décote restera en vigueur et pénalise davantage les femmes ?

Certes, la durée de carrière des femmes s'allonge progressivement, mais elle reste inférieure à celle des hommes (deux ans d'écart pour la génération 1950).

Reculer l'âge de la retraite

pénalisera beaucoup les catégories les plus modestes, rentrées tôt sur le marché du travail, puisqu'ils et elles devront attendre 64 ans, même si leur durée de cotisations est suffisante.

Qui plus est, leur espérance de vie en bonne santé est plus faible, que ce soient les employé.e.s par rapport aux cadres, mais aussi certaines catégories de femmes salariées, notamment celles qui travaillent dans nos secteurs (commerce, restauration, aide à domicile, etc.).

A ce propos, le cas des aides à domicile est, à ce titre, emblématique.

La nécessité et l'utilité de s'occuper des personnes en perte d'autonomie ne font aucun doute : leur permettre de rester chez elles malgré la baisse de leurs capacités a notamment des effets bénéfiques sur le système hospitalier, les personnes bénéficiant de ces aides sont moins souvent orientées vers l'hôpital par les SAMU et moins souvent hospitalisées par les services d'urgences.

Toutefois, cette utilité collective a un coût, qui est supporté par ces employé.e.s. Leurs conditions de travail sont pénibles, les exposent à des produits chimiques d'entretien ménager et des postures traumatisantes quand il

faut porter les patient.e.s du lit au fauteuil, les aider à marcher ou faire leur toilette.

Les rémunérations restent très faibles non seulement parce-que le salaire horaire est faible, mais aussi parce-que le temps de travail rémunéré est bien moindre que le temps dévolu au travail, il est fragmenté entre les différentes personnes aidées et entrecoupé de nombreux temps de transport entre leurs domiciles.

Pour cette catégorie de salariées, la réforme des retraites est un coup violent de plus porté à leurs conditions de vie. Les tâches accomplies ne permettent pas à ces femmes de tenir jusqu'à 64 ans. On leur imposerait donc un passage par le chômage, voire par le RSA, entre le moment où usées par cet emploi si utile à la collectivité, elles arrêteraient de l'exercer et le moment où elles pourraient, enfin, prétendre à la retraite.

Dans le projet de loi, des compensations sont prévues concernant la pénibilité ou à travers ce qui est présenté, à tort, comme une pension minimale de 1.200 euros. Ces compensations ne protègent que très peu de personnes, et pas les aides à domicile.

Effectivement, cette revalorisation du minimum de pension à 1.200 euros concerne seulement les salarié.e.s ayant effectué une

Les femmes sont toujours, en moyenne, payées 28% de moins que les hommes.

carrière complète et à taux plein.

Deux conditions excluantes pour les femmes qui sont pourtant déjà près de 40% à toucher moins de 900 euros nets de pension.

Pourtant, le Ministre du Travail, Olivier Dussopt, a assuré « que la réforme a un double objectif absolument majeur: à la fois améliorer notre système, parce qu'il est injuste et le redresser puisqu'en déficit », suivi par Elisabeth Borne qui a déclaré début décembre que « pour faire une réforme juste pour les femmes, l'âge d'annulation de la décote restera à 67 ans ».

On ne reviendra pas sur la question du déficit, déjà assez largement démontée par ailleurs, pour commenter simplement ici la question des retraites des femmes : l'injustice majeure que constituent les inégalités de pension entre les femmes et les hommes n'est pas du tout prise en compte dans le projet de réforme, alors même qu'elles augmenteront très certainement avec les mesures de recul de l'âge et/ou d'allongement de la durée de cotisations.

La pauvreté de nombreux et surtout nombreuses retraitées ne semble pas concerner le gouvernement.

En effet, la pauvreté des femmes retraitées, aujourd'hui, est sensiblement plus élevée que celui des hommes (10,4% contre 8,5%) et cet écart a tendance à se creuser depuis une dizaine d'années.

NOUS VOULONS UNE REFORME FAVORABLE AUX FEMMES !

Au lieu de tenter d'aligner le temps des femmes sur des durées de travail déjà inaccessibles pour les hommes, il faut réduire le temps de travail pour permettre aux femmes comme aux hommes de s'occuper de leurs proches tout en travaillant à temps plein.

La retraite à 60 ans avec un retour à un calcul sur les dix meilleures années et la suppression de la décote seraient des dispositifs favorables pour les femmes !

La pension de reversion qui limite considérablement les risques de pauvreté pour les pauvres doit être ouverte aux couples pacés.

Mettre enfin un terme aux inégalités professionnelles permettant de résoudre l'ensemble du déficit instrumentalisé par le gouvernement pour imposer sa réforme :

- Réaliser l'égalité salariale permettrait de dégager 5,5 milliards de cotisations supplémentaires pour les caisses de retraite.
- Aligner le taux d'emploi des femmes sur celui des hommes générerait 9 milliards de cotisations supplémentaires.

Le retrait de cette réforme scélérate et injuste s'impose ! 



CAMPAGNE DE SYNDICALISATION : 2^{ÈME} DÉPLOIEMENT À REIMS

La 2^{ème} étape de la campagne de syndicalisation de la Fédération CGT Commerce et Services s'est tenue le Mercredi 22 Mars à Reims, plus précisément sur la zone commerciale Cora de Cormontreuil.

Charles Dassonville, secrétaire fédéral

Près de 200 camarades du commerce et des services se sont donnés rendez-vous dès 9h30 devant le centre commercial de Cormontreuil pour une journée de parrainage et de syndicalisation, en lien avec les camarades du Syndicat CGT Commerce et Services de Reims, mais également ceux de l'Union Locale de Reims et de l'Union Départementale de la Marne.

Que ce soit chez Sephora, Courir, Promod ou encore Micromania, aucun établissement n'a été oublié dans la galerie marchande, visitée après être allés parcourir l'hypermarché à la rencontre des salariés. D'abord surpris de notre présence, quelques-uns sont ensuite venus nous poser



quelques questions et nous dire leur satisfaction de voir la CGT, les représentants du personnel étant sans étiquette syndicale.

Malgré une pluie battante, l'ensemble des camarades ont ensuite fait route sur toute la zone qui touche le centre commercial, qui est très étalée et truffée de voies de circulation entre enseignes.

Que ce soit chez Action, Besson, La Halle, But, Cultura ou Intersport, dans chacune de ces entreprises, les camarades sont allés au contact des salariés pour l'adhésion.

Après plusieurs heures de tractage, de discussions et de prises de contacts, nous avons terminé la journée avec quelques adhésions et avec une nouvelle base qui est favorable à se présenter pour les prochaines élections professionnelles.



Sans compter que nous allons également avoir des retours, comme cela est toujours le cas dans le cadre de ces déploiements.

Nous donnons rendez-vous à tous les camarades pour la 3^{ème} étape qui sera programmée dans les semaines à venir et qui se déroulera en Normandie. 

LE CHÂTEAU DE CARTES DE MICHEL OHAYON S'ÉCROULE SUR LE DOS DES TRAVAILLEURS

Michel Ohayon, homme d'affaires et financier, a fait, en quelques années, l'acquisition de plusieurs enseignes de commerce. C'est à travers HPB que Michel Ohayon a racheté Camaïeu, Go Sport, et Gap France, pour 1€ symbolique, au début de la crise du Covid, ainsi que 26 magasins Galeries Lafayette province¹ entre 2018 et 2021 et la Grand Récré.

Djamel Benotmane, membre de la CEF,
Amel Ketfi, secrétaire fédérale



Camaïeu a été placée en liquidation judiciaire en septembre 2022. Quant à Go Sport et Gap, ils se trouvent actuellement en redressement judiciaire et cherchent repreneurs et investisseurs, avant la date limite de dépôt des dossiers de reprise fixée au 10 mars 2023. La situation de Gap semble beaucoup plus préoccupante à ce jour, son sort étant statué très prochainement mais la liquidation judiciaire paraît en être malheureusement l'issue.

Alors que Michel Ohayon affirmait encore au début du mois de février que les entreprises Galeries Lafayette étaient saines et en bonne santé financière, on apprend le 16 février que ce même M. Ohayon demandait la mise en redressement judiciaire de l'ensemble de son groupe (Financière Immobilière Bordelaise). Et pour cause, le navire coule, ses 3 hôtels sont également mis en redressement judiciaire, ses écoles ont fermé laissant des étudiants désarçonnés et impuissants, et les Galeries Lafayette font l'objet d'un plan de sauvegarde.

Pire, la juridiction nationale chargée de la criminalité organisée (Junalco) étend une enquête pour un éventuel « abus de bien social » à l'ensemble des sociétés du groupe.

En d'autres termes, M. Ohayon a joué avec la vie de milliers de salariés et de leurs familles. Dans un mépris le plus total vis-à-vis des travailleurs envers qui il avait pris des engagements en termes de croissance des entreprises, il n'hésite pas à se cacher derrière son petit doigt et, comble de mépris, à se faire passer pour la victime.

Tout ceci bien évidemment sous l'œil complice et passif de Bercy et du ministère du travail. Cette affaire désastreuse pose encore une fois la question des millions d'euros d'aides publiques versées sans aucun regard ni contrepartie, et pose la question de l'inertie du gouvernement qui se contente de déplorer quand tout est fini pour les salariés.

La CGT Go Sport et la CGT Hermione (Galeries Lafayette) ont tiré la sonnette d'alarme et réclament des garanties quant au maintien de la totalité des emplois. Les salariés n'ont pas à payer pour les erreurs ou mauvaise gestion d'un seul homme.

Après avoir exercé leur droit d'alerte, ils comptent multiplier les actions pour dénoncer ces pratiques scandaleuses, comme ils ont pu le faire samedi 25 février de manière concomitante à travers la France.

Ces massacres sociaux doivent cesser ! La Fédération CGT Commerce et Services interpelle officiellement le gouvernement afin qu'il intervienne avant qu'il ne soit trop tard. Elle exige également l'extension de la procédure actuelle sur la holding Financière Immobilière Bordelaise afin de saisir les biens immobiliers pour redresser les entreprises et leur permettre d'être reprises avec l'intégralité des salariés. L'irresponsabilité de M. Ohayon doit être sanctionnée pénalement car on ne joue pas avec la vie des travailleurs. Tout comme le gouvernement doit prendre ses responsabilités vis-à-vis de toutes ces entreprises qui baissent le rideau laissant toujours les mêmes victimes sur le carreau.

Ah le gouvernement a beau jeu de se vanter des chiffres de chômage en baisse, il devrait plutôt s'inquiéter de cette sinistre loi des séries qui impacte les entreprises de commerce et par voie de conséquence, des milliers de travailleurs.

Et parce que la lutte paie, la fédération restera toujours aux côtés des travailleurs et se battra pour les salaires, pour les emplois, pour une retraite à 60 ans ! 🇫🇷

¹ Agen, Amiens, Angoulême, Bayonne, Beauvais, Belfort, Besançon, Caen, Cannes, Chalon-sur-Saône, Chambéry, Dax, La Roche-sur-Yon, La Rochelle, Libourne, Lorient, Montauban, Niort, Rouen, Saintes, Tarbes, Toulon, Tours, Pau, Rosny et l'Outlet de Coquelles.

cinéma

LA SYNDICALISTE de Jean-Paul Salomé

En salle le 1^{er} mars



Un matin, Maureen Kearney est violemment agressée chez elle. Elle travaillait sur un dossier sensible dans le secteur nucléaire français et subissait de violentes pressions politiques. Les enquêteurs ne retrouvent aucune trace des agresseurs... Est-elle victime ou coupable de dénonciation mensongère ?

Un thriller haletant sur un scandale d'état.

Et aussi au cinéma...

HOURIA de Mounia Meddour

En salle le 15 mars



Alger. Houria est une jeune et talentueuse danseuse. Femme de ménage le jour, elle participe à des paris clandestins la nuit. Mais un soir où elle a gagné gros, elle est violemment agressée par Ali et se retrouve à l'hôpital. Ses rêves de carrière de ballerine s'envolent. Elle doit alors accepter et aimer son nouveau corps. Entourée d'une communauté de femmes, Houria va

retrouver un sens à sa vie en inscrivant la danse dans la reconstruction et sublimation des corps blessés...

lecture

Le temps d'apprendre à vivre

François Ruffin, Les Liens Qui Libèrent.
64 p.

« J'ai mal au dos, mal au genou, mal au bras. Pendant près de vingt ans, j'ai porté, porté, porté des personnes âgées. ».

Emmanuel Macron compte vraiment, pour toutes les auxiliaires de vie du pays, repousser la retraite à 65 ans ? C'est-à-dire les condamner à une fin de carrière en pointillé, avec du RSA, de l'invalidité ? Pourquoi s'acharne-t-il sur les retraites ? Parce que la retraite, pour les maîtres des horloges, c'est comme une hérésie. C'est ce bout énorme, ce bout au bout, où l'on sort de la production, où l'on ralentit la consommation. C'est une autre vie qui est déjà là, c'est un possible, à étendre, qui nous tend les bras. C'est, pour eux, une menace. Quelle société voulons-nous ? Accélérer ou ralentir ? Produire plus pour consommer toujours plus de biens ? Ou travailler tous et mieux pour chérir nos liens ? Voilà les questions derrière la bataille des retraites.

François Ruffin

Le Temps d'apprendre à vivre

La bataille des retraites

LES LIENS QUI LIBÈRENT





Contacter



la Fédération



Sur le site internet : <https://www.commerce.cgt.fr/>

Sur Facebook : CGTCommerceServices

Sur Twitter : @CGT_Commerce

Sur Instagram : @cgt_commerce

Par téléphone : 01 55 82 76 79

Par mail : fd.commerce.services@cgt.fr

